

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2005
PROCES-VERBAL

Présents :

MM. HAULET, AFANO, SURAIN, DECLERCQ, NISSET, PONCELET, MERCKEN, DE GROOTE, BERG, NOEL,
BOURGUEIL, ELIAS, SIMON, LEFFLEUR
Mme PRIGNON et ELIAS

Excusés :

MM. EMMANUELIDIS, HUBERT, MANSET, JOSPIN

Lieu :

CARP à Philippeville

1. Préparation de l'Assemblée Générale

Monsieur Nisset rappelle les objectifs d'un Conseil d'Administration avant une Assemblée Générale statutaire.
Le CA doit, dans ce cadre, entériner les points de l'AG statutaire et doit notamment présenter les administrateurs rééligibles et nouveaux.

Aucune remarque n'est formulée par les administrateurs à propos des points qui seront présentés en AG statutaire.

2. Présentation des candidats aux postes d'administrateurs

Candidats sortants rééligibles ayant reposé leur candidature

Monsieur De Groote Paul, l'Atelier à Jambes

Monsieur Hubert François, FETAL

Monsieur Leffleur Jean, l'Atelier à Jambes

Monsieur Nisset Guy, Les Remparts

Monsieur Noel Jean-Marie, Entraide par le Travail à Namur

Monsieur Poncelet Claude, Le Saupont

Il est rappelé la décision de la fédération de désigner également des administrateurs représentants les fédérations provinciales, c'est le cas de Monsieur Hubert.

La question de la limite d'âge est évoquée mais pas retenue.

Il n'y a pas de nouveau administrateur.

3. Présentation des candidats aux postes de commissaires aux comptes

Monsieur Bertrand, Atelier Jean Gielen

Monsieur Janzen, La Lumière

ont reposé leur candidature.

4. Analyse du rapport annuel 2004

Les feuilles « budget 2005 » et « Budget comparatif 2004-2005 » sont à enlever du rapport et à remplacer par la seule feuille «budget global 2005» qui sera distribuée aux membres en séance d'Assemblée générale statutaire.

Dans les dépenses nouvelles éventuelles à prévoir, il y a les postes « formations » pour 5000 euros et « réseau extranet » pour 3.927 euros.

En vue de ces dépenses, une proposition d'augmentation de cotisations sera présentée en AG statutaire.

Pour information, les cotisations de la fédération flamande des ETA, la VLAB, s'élèvent à 20,12 euros par travailleur. Et ce montant est indexé chaque année.

Des échanges qui s'ensuivent, on retient quelques idées à creuser :

- l'indexation des cotisations
- se donner les moyens d'une politique convenable à l'EWETA.
- Revoir la situation des cotisations à terme (après projets européens)
Rem : actuellement, les projets européens prennent en charge environ 75 % des rémunérations du personnel de l'EWETA.

Le CA proposera en AG statutaire la proposition suivante,

- 0,38 euros par travailleur d'augmentation avec 2 % d'indexation chaque année au moment de l'indexation.
- Introduire la notion de services payants auprès des ETA membres

5. Divers

Suite au décès de Monsieur Polmans, un nouveau membre est proposé en remplacement au sein du bureau de l'EWETA. Monsieur Haulet est ainsi proposé en tant que représentant de la Province de Liège. Cette candidature est acceptée par le CA.

G. NISSET, Président

P. DE GROOTE, Secrétaire

[retour au sommaire des PV](#)